

ple américain des collèges subventionnés par l'État a porté les pouvoirs publics à s'intéresser aux programmes d'extension de l'enseignement et aux services communautaires. L'université du Manitoba a été fondée en 1877; celles de l'Alberta et de la Saskatchewan en 1908 et 1909. Quant à l'université de Colombie-Britannique, elle a ouvert ses portes en 1915.

D'autres établissements ont été créés après la première guerre mondiale et, en 1938, le Canada comptait vingt-huit universités d'importance variée : l'université de Toronto comptait, par exemple, sept mille étudiants à plein temps, tandis que le nombre des inscrits n'atteignait pas mille dans d'autres établissements. Cette année-là, le nombre des étudiants inscrits dans les universités était évalué à 40 000, soit 5 p. 100 de la population âgée de 18 à 24 ans.

Après la seconde guerre mondiale, plus de 50 000 ex-militaires, hommes et femmes, se sont inscrits à l'Université dans le cadre du programme de réadaptation des anciens combattants. Au milieu des années 50, un nombre croissant de diplômés des écoles secondaires sont venus remplacer ces jeunes anciens combattants. Les demandes d'admission dans les universités ont continué d'augmenter, mais ce n'est qu'au cours des années 60 que l'ampleur de l'expansion s'est pleinement fait sentir, lorsque le nombre des inscriptions a grimpé de 128 600 en 1961-1962 à 323 000 en 1971-1972. Au cours des années 70, les inscriptions ont diminué certaines années, en dépit de l'augmentation de la population âgée de 18 à 24 ans.

Comme on l'a vu, les premières universités canadiennes étaient des établissements privés et confessionnels. Leur financement se faisait alors surtout par le truchement des Églises, ou provenait de dons de bienfaiteurs et des frais de scolarité. À mesure que les programmes et les services ont pris de l'extension, les gouvernements de toutes les provinces et le gouvernement fédéral se sont intéressés de plus en plus au financement et à la planification de l'expansion des universités. Au départ, les contributions fédérales ont pris la forme de subventions proportionnelles aux effectifs ou aux dépenses de fonctionnement des établissements; actuellement, les transferts d'impôts en faveur des provinces pour l'enseignement et les autres services sociaux remplacent le soutien fédéral direct.

En 1979-1980, les dépenses de fonctionnement des universités canadiennes étaient évaluées à 3,1 milliards de dollars canadiens, dont 2,3 milliards provenaient de subventions provinciales et 256 millions du gouvernement fédéral. Pour la même année, les frais de scolarité des étudiants se sont élevés à 430 millions, soit 11 p. 100 des frais de fonctionnement.

### Les collèges communautaires

Environ 250 établissements offrent des programmes de niveau collégial. Leur désignation varie : collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario, collèges d'enseignement général et professionnel (cégep) au Québec, instituts d'arts appliqués et de technologie en Saskatchewan, instituts de technologie, collèges de technologie agricole, collèges communautaires, etc. Certains d'entre eux n'assurent une formation que dans un petit nombre de disciplines spécialisées, par exemple les techniques de pêche, les techniques maritimes ou paramédicales, etc. Ce sont les collèges communautaires qui assurent la formation de la plupart des infirmières diplômées.

De nombreux collèges communautaires étaient, au départ, des collèges privés, des écoles techniques publiques ou des collèges affiliés à une université. Il a fallu attendre les années 60 pour que les provinces structurent l'enseignement post-secondaire non universitaire en un système de collèges communautaires, en transformant les anciens établissements ou en en créant de nouveaux. La création des collèges communautaires partait du principe que l'accès à l'instruction post-secondaire devrait dépasser le cadre des universités pour toucher les étudiants qui souhaitent suivre un programme technique axé sur une carrière au lieu de recevoir une formation universitaire.

Les collèges communautaires ont élaboré tout un éventail de programmes répondant aux besoins des collectivités qu'ils desservent. Tous ces programmes ne peuvent entrer dans la catégorie des cours "post-secondaires" puisqu'il arrive souvent que le diplôme d'études secondaires ne soit pas exigé à l'admission, notamment pour l'enseignement des métiers spécialisés. Ces collèges administrent aussi de vastes programmes d'éducation des adultes destinés à